

RAPPORT DU JURY DE LA CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE

FRANÇAIS LANGUE SECONDE - SESSION 2024

L'épreuve orale de la certification complémentaire Français Langue Seconde s'est tenue le lundi 27 mars 2023, au Département des Examens et Concours de Lille. Le jury était composé des membres suivants répartis en 2 commissions :

Madame Anne MAYER, Présidente du jury, Inspectrice d'Académie, Inspectrice Pédagogique Régionale d'anglais

Madame Marieke BOILLY, enseignante UPE2A en 2nd degré, Lycée Malraux de Béthune

Madame Marianne BOUZIANE, Professeure du 2nd degré, détachée au CASNAV de Lille

Madame Juliette DELAHAIE, maître de conférence à l'université de Lille

Madame Isabelle DELANNOYE, Professeure des écoles, enseignante UPE2A en 1er degré (Affectation CLG Péguy d'Arras)

Madame Virginie GEORGE, Professeure des écoles, détachée au CASNAV de Lille

Monsieur Christophe HAMEL, chargé de mission d'inspection, professeur d'anglais au lycée Ribot de Saint Omer.

Madame Marie-Pascale HAMEZ, Maître de conférence à l'Université de Lille

L'ensemble du jury adresse ses félicitations aux lauréats de la certification complémentaire mention Français Langue Seconde 2024. Le nombre de candidats inscrits cette année a augmenté significativement, illustrant l'intérêt que manifestent les enseignants pour faire valider leurs compétences particulières en vue d'orienter leur enseignement au bénéfice des élèves allophones.

L'objectif de ce rapport est double :

- établir un bilan des épreuves conduites à la session 2024 de la certification complémentaire en langues vivantes étrangères dans notre académie ;
- formuler des conseils à l'intention des futurs candidats.

Les attendus de la certification

La certification complémentaire est un examen ouvert aux professeurs titulaires, stagiaires et enseignants contractuels employés par contrat à durée indéterminée de l'Education Nationale, du premier et du second degrés.

La note de service N°2004-175 du 19-10-2004 en fixe les modalités et les attendus.

Cette certification permet « à des enseignants de valider des compétences particulières qui ne relèvent pas du champ de leur concours et d'alimenter ainsi un vivier de compétences pour certains enseignements pour lesquels il n'existe pas de sections de concours de recrutement et, à terme, de mieux préparer le renouvellement des professeurs qui en ont eu la charge. »

La certification FLS atteste donc la capacité à enseigner en UPE2A mais elle s'appréhende dans une dimension plus large d'inclusion des élèves allophones au sein des classes et des établissements scolaires et ainsi **permet d'identifier des enseignants qui pourraient être référents au sein des établissements ne disposant pas d'une UPE2A**. Elle constitue une reconnaissance des acquis dans le domaine de l'enseignement du FLS. Elle est accordée aux professeurs qui peuvent **témoigner d'études universitaires dans le domaine du FLE/FLS et/ou d'expériences professionnelles significatives auprès d'élèves allophones. Elle consacre ainsi un parcours ; elle n'en constitue pas la première étape.**

Nous rappelons par ailleurs que l'obtention de la certification complémentaire ne préjuge pas de l'ouverture d'une structure de type UPE2A dans l'établissement d'exercice. Elle ne donne pas non plus droit à un poste spécifique en FLS, lesquels font l'objet d'une procédure de recrutement particulière.

Nous développerons ici les attendus et les enjeux de la certification :

- la connaissance des textes réglementaires qui concernent l'accueil et la scolarisation des élèves allophones ;
- la connaissance précise des programmes de l'école primaire et du collège concernant la maîtrise de la langue française et l'enseignement des langues étrangères et régionales ;

- la connaissance et l'expérience des principales méthodes d'enseignement d'une langue étrangère et d'une langue seconde de scolarisation ;
- la connaissance et l'expérience des techniques de classe pour les publics d'élèves allophones (connaissance du CECRL, capacité du candidat à organiser une séquence de français langue seconde, plurilinguisme, interculturel, pédagogie de l'erreur et de son traitement, gestion de l'hétérogénéité, etc.) ;
- la connaissance et l'expérience des matériels pédagogiques disponibles ;
- la capacité à évaluer les compétences linguistiques et scolaires des élèves (et la connaissance des principaux outils d'évaluation existant à cet effet) ;
- la capacité à élaborer un projet personnalisé de scolarisation pour chaque élève et à négocier avec l'équipe d'établissement les modalités d'une inclusion progressive dans les différentes disciplines de la classe d'inscription.
- la connaissance des grandes familles de langues et des grands systèmes d'écriture, en vue de permettre une comparaison entre fait de langue en français et dans la langue d'origine des élèves.

Les modalités de l'examen et session 2024

Rappel de l'épreuve telle que décrite dans la note de service :

L'épreuve orale d'une durée de 30 minutes maximum se déroule 3 parties :

Le candidat bénéficie d'un temps de préparation de 20 minutes pour la deuxième partie.

1ère partie :

- un exposé du candidat sur son parcours, ses compétences et ses motivations qui prendra appui sur le dossier, sans en constituer une redite.

2ème partie :

- une proposition de pistes pédagogiques pour élaborer une séquence à destination d'élèves allophones, à partir d'un document (texte et/ou iconographie) ;
- une question de maîtrise de la langue (grammaire, lexicale, phonologie).

3ème partie :

- un entretien avec le jury.

Les candidats bénéficient d'un temps de préparation de 20 minutes afin de se préparer à la deuxième partie de l'épreuve. Cela permet une meilleure appréhension de la partie consacrée à l'analyse grammaticale et aux enjeux linguistiques, culturels et littéraires le cas échéant des supports proposés aux candidats. Le jury a pris connaissance des dossiers préparés par les candidats en amont de la session.

Les sujets suivants ont été proposés cette année 2024 :

Extraits d'article de presse, de recueil de poésie, de bande-dessinée, de chanson et de manuels scolaires suivants, précédés de la question : Quelles activités pédagogiques pourriez-vous proposer à un groupe d'élèves allophones à partir de ces documents ?

- Extrait de manuel, français CAP, Nathan technique (article de Constance Guisset, Le magazine du monde, 6 avril 2019) et Français CAP, les nouveaux cahiers, Foucher (Catalogue d'objets introuvables de Jacques Carrelman, Cherche midi, 2010)
- La lune et la Nuit, Jacques Prévert (1977) et La nuit étoilée, V. Van Gogh (1888)
- Extrait du manuel Français CAP, Nouvelle Edition 2023, Foucher ("sur le réseau social" et couverture du courrier international n°157 du 21 au 27 janvier 2021)
- Extrait du manuel Les cahiers de l'apprenti- Prévention PSE, CAP, Ed. Delagrave (comment équilibrer son alimentation) et du manuel PSE, Bac Pro, manuel collaboratif, lelivrescolaire.fr
- Extrait du manuel Français Bac pro, Méthodes et techniques, Nathan Technique (texte d'André Breton extrait d'Union Libre, Claire de Terre, 1931 et photographie de Man Ray, Noire et Blanche, 1926)
- Extrait de l'album, Dans les yeux, Philippe Jalbert, Gauthier- Languereau. Hachette Livre, 2017
- Extrait du manuel Français, 3^{ème} Prépa pro, Hachette éducation (poème Tant de temps de Philippe Soupault, Ed. Grasset, 2013 et tableau de Marc Chagall, le Temps n'a point de rive, 1930-1939)
- Extrait de bande-dessinée, Les Cahiers d'Esther, Riad Sattouf, Allary Editions

- Extrait du manuel Sciences et Technologie, 6^{ème}, Mon cahier d'activités Nathan (« Qu'est-ce que la météo »)

Questions de langue (grammaire, lexique et phonologie) :

- les temps et les marqueurs temporels
- les graphies du son [ɛ]
- la transcription de la langue orale et la ponctuation
- les expansions du nom
- les marques de l'oralité
- les phrases dans les pages de l'album
- l'emploi du lexique scientifique

Le bilan de la session 2024

- 17 candidats qui se sont présentés à l'épreuve orale (sur 18 inscrits)
- 9 candidats admis

Répartition des candidats inscrits selon le corps d'origine et la discipline :

- 8 professeurs des collèges et lycées, 5 certifiés et 3 agrégés
- 6 professeurs de lycée professionnel PLP
- 4 professeurs des écoles

REMARQUES SUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER :

Le dossier, non soumis à notation, constitue néanmoins un des points d'appui de l'entretien, il doit faire l'objet d'une attention particulière, sur le fond comme sur la forme.

Sur le fond, **il s'agit d'un écrit professionnel structuré et argumenté témoignant de la qualité de réflexion des candidats sur l'enseignement du FLS en lien avec leur parcours et leurs expériences antérieures.** Il doit permettre au jury d'apprécier la pertinence des candidatures. Il ne peut s'agir ni d'une lettre de motivation, ni d'un simple CV ou d'un simple inventaire.

Sur la forme, si le texte officiel n'impose aucune contrainte, hormis le nombre de pages (5 au plus), le jury est particulièrement sensible à la clarté du propos, à la correction de la formulation et à l'attention accordée à la mise en page qui doit être soignée. Les quelques remarques ci-dessous ont pour objet de davantage calibrer le dossier car certains sont arrivés sous forme brute, sans nom, date, ni mention de l'objet.

- Le fichier doit porter le nom, la session (FLS suivi de l'année) et la date de dépôt.
- L'en-tête du dossier (première page) doit impérativement préciser le nom, le prénom, la fonction et le poste occupé par le candidat (premier ou second degré, établissement).
- La police de caractères, la pagination, la justification, les alinéas, les paragraphes et les titres doivent permettre une prise de connaissance et une lecture aisées pour le jury.

REMARQUES SUR LA PREMIERE PARTIE DE L'EPREUVE :

Lors de la présentation, les candidats doivent veiller à exposer leurs compétences en établissant des liens explicites avec l'accompagnement des élèves allophones dans leur diversité. **S'engager dans la certification implique une prise de conscience de diversité des parcours des élèves et une connaissance des différents dispositifs présents dans l'académie :** UPE2A 1^{er} et 2nd degré, micro-dispositif dans les lycées, soutien linguistique en établissement pour les élèves isolés et parcours FLS de la MLDS (mission de lutte contre le décrochage scolaire). Ils doivent être en capacité de problématiser les éléments les plus pertinents de leur parcours dans la perspective d'un enseignement du FLS.

- Le jury invite le candidat à bien **prendre en compte et à valoriser sa formation initiale et continue en lien avec le FLE/FLS dans son discours.** Comment cette formation ou comment des éléments issus de la recherche ont-ils contribué à amorcer ou prolonger une réflexion sur l'enseignement aux élèves allophones ? Quels outils pédagogiques ont été découverts, expérimentés, mobilisés ?

- Nous rappelons que **la bonne connaissance des programmes d'enseignement du français et des langues vivantes (référence aux descripteurs précis du CECRL)** est incontournable.
- La certification complémentaire ne reconnaît pas un engagement humanitaire ; elle témoigne de compétences professionnelles dans le domaine de l'enseignement du français langue seconde. On attend donc que ces compétences soient explicitées et que les candidats aient réfléchi aux enjeux spécifiques de la scolarisation et de l'inclusion des élèves allophones. C'est cette réflexion problématisée qui doit nourrir l'exposé. Le candidat doit s'appuyer sur une bonne connaissance des textes réglementaires qui concernent l'accueil et la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés.
- Il y a donc nécessité à établir un lien étroit entre l'enseignement du FLS en dispositif et les programmes des cycles correspondant à la classe d'inclusion, notamment ceux de français, la langue étant vecteur d'apprentissage dans toutes les disciplines.
- Par souci d'équité entre les candidats, aucun document ou objet (séquences, travaux d'élèves, etc.) ne peut être apporté ni soumis au jury. Seule la prestation orale fait l'objet d'une évaluation.

REMARQUES SUR LA 2^{ÈME} PARTIE DE L'ÉPREUVE :

- Dans cette 2^{ème} partie, on attend des candidats qu'ils dégagent des pistes d'exploitation pédagogique à partir du document en définissant des objectifs précis pour un public ciblé. La consigne "*pistes pédagogiques*" a pu parfois être interprétée comme un catalogue de points de langue sans que soient précisés les niveaux, profils d'élèves et objectifs pédagogiques fixés. À cet égard, le jury insiste sur la nécessité pour les candidats de présenter le document, afin de proposer des pistes d'exploitation en cohérence avec la nature de celui-ci. Il est essentiel de situer les documents dans leur contexte, de le présenter et surtout, **de prendre en compte leur source**, car cela a nécessairement un impact sur les choix didactiques : sont-ils composés d'un texte informatif ? Est-ce un extrait de manuel scolaire ? S'agit-il d'une œuvre de fiction ? Le cas échéant, quelle en est leur nature (roman, nouvelle, poésie, théâtre, bande-dessinée ?), leur genre, leur époque ? Que peut-on dire de l'iconographie, etc. ?
- À partir des spécificités du document, le candidat doit cibler un niveau d'atteinte, en veillant à prendre en compte la maturité des élèves et pas seulement leur niveau de langue dans les choix didactiques exprimés. Il faut donc se poser la question suivante : quelle pédagogie d'accès au sens et avec quels outils, **par delà le contexte habituel du candidat** ? Enfin les discours bien structurés et les activités didactiques bien explicitées sont valorisés.
- Concernant le point de langue, les candidats doivent avant tout montrer leur capacité d'analyse (expertise sur le plan des connaissances linguistiques) de manière construite et sérieuse et ne surtout pas éluder cette question. Ne pas hésiter à intégrer le point de langue aux pistes pédagogiques présentées sur le document si cela semble pertinent. Il est attendu du candidat qu'il fasse état de ses connaissances linguistiques : grammaire, phonétique, lexicologie, morphologie, syntaxe, phonologie. (Voir Eduscol : « La grammaire du français », <https://eduscol.education.fr/document/1872/download>)
- Le jury insiste sur les objectifs qui concernent **la langue de scolarisation** (et pas seulement lorsque les supports sont issus de manuels scolaires). Celle-ci est essentielle dans **la perspective d'une inclusion scolaire réussie**. Ces objectifs doivent faire partie intégrante des pistes pédagogiques présentées.

Nous terminerons par un mot sur la réussite des candidats. Le jury tient, de nouveau, à souligner que ceux qui ont brillamment réussi avaient, par-delà leur expérience, de solides connaissances du contexte d'enseignement aux élèves allophones, étaient bien informés des enjeux et des attendus en termes de programmes et de didactique (français et langues vivantes).

Le jury encourage donc les candidats ayant échoué de peu à persévérer dans leur réflexion et à mieux prendre en compte les attendus exposés dans le présent rapport.

En conclusion, pour réussir, il est essentiel de s'engager dans un processus de formations avant de se présenter à l'examen. Le CASNAV de Lille met à la disposition des professeurs un certain nombre d'outils de formation, détaillés ci-dessous en annexe.

Rapport rédigé en collaboration avec l'ensemble du jury par
Anne Mayer, IA-IPR d'anglais
Présidente du jury

ANNEXE : SE FORMER A LA PRISE EN CHARGE DES ELEVES ALLOPHONES NOUVELLEMENT ARRIVES

1. Les stages proposés par le CASNAV dans le cadre du Programme Académique de Formation

Chaque année, différents stages de formation sont ouverts aux enseignants qui interviennent en école primaire, en collège ou en lycée :

- Prise en charge des élèves allophones en classe ordinaire
- Un stage de préparation à la certification complémentaire en FLS sera également proposé en janvier 2025 pour les candidats inscrits. Cette formation ne dispense toutefois pas les candidats d'une préparation personnelle soutenue.

2. Les parcours M@gistère en accès libre sur le thème de l'allophonie :

Trois parcours m@gistère nationaux en auto-formation abordent différents aspects de la prise en charge des élèves allophones :

- *Qu'est-ce qu'un élève allophone arrivant ?* (<https://magistere.education.fr/f358> – Canopé Paris)
- *Accompagner un élève allophone nouvel arrivant dans l'école* (<https://magistere.education.fr/f364> – Canopé Besançon)
- *Enseigner la lecture à un élève allophone* (<https://magistere.education.fr/f306> – Canopé – CASNAV Lille)

Pour suivre ces formations, il suffit de vous connecter à m@gistère via Eduline à l'aide de vos identifiants académiques.

3. Les IO et documents institutionnels

- Dossier EDUSCOL : *Les élèves allophones nouvellement arrivés et les enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs*
<https://eduscol.education.fr/pid28783/les-eleves-allophones-et-les-enfants-des-familles-itinerantes-et-de-voyageurs.html>
- Bulletin officiel [B.O.] n°39 du 28 octobre 2004 : *Attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés relevant du MEN d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires*
<https://www.education.gouv.fr/bo/2004/39/MENP0402363N.htm>
- Circulaire nationale n° 2012-141 du 2-10-2012 : *Organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés*
https://www.education.gouv.fr/bo/12/Hebdo37/MENE1234231C.htm?cid_bo=61536
- Circulaire académique du 25 janvier 2021 : *Accueil et scolarisation des EANA dans les écoles, collèges et lycées de l'académie de Lille*
<https://casnav.site.ac-lille.fr/wp-content/uploads/sites/36/2021/04/circulaire-CASNAV-du-25-janvier-2021.pdf>
- Programmes scolaires :
<https://eduscol.education.fr/pid23199/programmes-ressources-et-evaluations.html>
- *Socle commun de connaissances, de compétences et de culture et l'évaluation des acquis scolaires des élèves :*
<https://eduscol.education.fr/pid23410/le-socle-commun.html>
- Note d'information N° 24-40 septembre 2024 de la DEPP (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance) :
<file:///C:/Users/mbouziane/Downloads/depp-ni-2024-40-196986-1.pdf>

4. Bibliographie et sitographie sélectives :

- ♦ *Inclure : français de scolarisation et élèves allophones*, Guy Cherqui, Fabrice Peutot, Hachette, 2015.
- ♦ *Allophonie. Inclusion et langues des enfants migrants à l'école*, Catherine Mendonça Dias, Brahim Azaoui, Fatima Chnane-Davin (dir.), Lambert Lucas Ed., 2020.
- ♦ *Défis et richesses des classes multilingues, Construire des ponts entre les cultures*, Auger (N.), Le Pichon-Vortsman (E.), ESF sciences humaines, 2021
- ♦ *J'enseigne le FLE – FLS 1^{er} et 2nd degrés*, Hélène Dugros, Frédérique Saez, Isabelle Cévènes, Dunod, octobre 2023

Ressources disponibles en ligne :

- ♦ *Le Guide pour la scolarisation des élèves nouvellement arrivés* : <https://www.reseau-canope.fr/guide-pour-la-scolarisation-des-eana/presentation.html>
- ♦ *La grammaire du français*, Philippe Monneret et Fabrice Poli (dir.), 2021 : <https://eduscol.education.fr/document/1872/download>
- ♦ Les sites des CASNAV, en particulier celui de Lille : <https://casnav.site.ac-lille.fr/>
- ♦ *Inclure des EANA en classe ordinaire au collège, en collaboration avec des enseignants*, CASNAV de Lille, Nov. 2020 : <https://casnav.site.ac-lille.fr/guide-inclusion-college/>
- ♦ *Langue et grammaire du monde dans l'espace francophone*: <https://lgidf.cnrs.fr>
Le projet *Langues et Grammaires du Monde dans l'Espace Francophone* a pour but d'archiver et rendre accessibles à un public large, en français, des informations sur les langues AUTRES que le français standard qui sont parlées dans toutes les régions du monde où une variété standard de français a fonction de langue nationale, administrative ou officielle.
- ♦ Réseau Canopé : Comparons nos langues : <https://www.reseau-canope.fr/bsd/sequence.aspx?bloc=481293>